

*the fumes of the tobacco.* — Bouffée opposée à la fumée du tabac). — Jacques Callot, le célèbre graveur du règne de Louis XIII, dans ses fameuses estampes de l'affaire de l'île de Rhé et de la prise de la Rochelle, sous Richelieu, n'a pas manqué de donner des pipes aux soldats et aux matelots qui se montrent sur les premiers plans. — *La Revue des Deux-Mondes*, (15 juin 1839), cite deux sonnets de St.-Amand qui prouvent que la bonne société de Paris fumait déjà vers 1650.

Assis sur un fagot, une pipe à la main  
Tristement accoudé contre une cheminée,  
Les yeux fixés vers terre, et l'ame mutinée,  
Je songe aux cruautés de mon sort inhumain.

L'espoir qui me remet du jour au lendemain,  
Essaye à gagner temps sur ma peine obstinée.  
Et me venant promettre une autre destinée,  
Me fait monter plus haut qu'un empereur romain.

Mais à peine cette herbe est-elle mise en cendre,  
Qu'en mon premier état il me convient descendre,  
Et passer mes ennuis à redire souvent :

Non, je ne trouve point beaucoup de différence  
De prendre du tabac à vivre d'espérance,  
Car l'un n'est que fumée, et l'autre n'est que vent.

---

Voicy le rendez-vous des enfants sans soucy,  
Que pour me divertir quelquefois je fréquente;  
Le maître a bien raison de se nommer Laplante,  
Car il gagne son pain par une plante aussy (1).

Vous y voyez Belot, pasle, morne et transy,  
Vomir par les nazeaux une vapeur errante.  
Vous y voyez Jallard chatouiller la servante  
Qui rit du bout du nez en portrait raccourcy.

(1) Laplante était un cafetier borgne, qui tenait un café borgne, et chez lequel on fumait.